

# CONVENTION DE PARTENARIAT COMITÉ D'ENTREPRISE

Entre :

**SAVOIE MONT BLANC JUNIORS**

20 avenue du Parmelan

74000 ANNECY Tél. : 04 50 45 69 54 colos@smbjuniors.com

Représentée par : Violaine VILLETTE, Présidente

Désignée ci-après « SMBJ »

Et :

**LE COMITE D'ENTREPRISE : CE GROUPE AEGIDE**

Adresse : 37 RUE E. VAILLANT 37000 TOURS

Tél. : 06 24 81 16 95

Représenté par : S. MARGAT

Désigné ci-après « le Comité d'Entreprise »

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 : OBJET**

La présente convention a pour objet d'organiser le partenariat entre Savoie Mont Blanc Juniors (SMBJ) et le Comité d'Entreprise CE GROUPE AEGIDE

Ce partenariat a pour but de permettre à SMBJ de proposer une sélection de séjours de ses adhérents avec inscription individuelle aux enfants du personnel du Comité d'Entreprise pendant les vacances scolaires d'hiver 2017/2018, du printemps et de l'été 2018. Ces séjours sont présentés dans la brochure éditée par SMBJ « Séjours en colonies de vacances – Spécial Comités d'Entreprise – Inscriptions individuelles hiver 2017/2018, printemps et été 2018 ».

SMBJ assure la mise en relation entre le Comité d'Entreprise et les hébergements adhérents de son réseau engagés dans l'action de promotion avec taux de réduction sur les séjours avec inscriptions individuelles.

Le Comité d'Entreprise souhaite faire bénéficier à ses adhérents de l'avantage conclu entre les deux parties.

**Article 2 : DUREE DE CET ACCORD**

Le partenariat est valable de la date de signature par les différentes parties jusqu'au jour de fin des séjours de la brochure éditée par SMBJ « Séjours en colonies de vacances – Spécial Comités d'Entreprise – Inscriptions individuelles hiver 2017/2018, printemps et été 2018 ».

Cet accord peut être dénoncé par l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé réception et avec un préavis de 3 mois, avec obligation d'assurer les engagements établis.

**Article 3 : TARIFS ET MODALITES**



Le choix des séjours est laissé au personnel. Pour cela, le Comité d'Entreprise ne procède pas à une sélection (catalogue ouvert), il transmet à ses adhérents la brochure éditée par SMBJ « Séjours en colonies de vacances – Spécial Comités d'Entreprise – Inscriptions individuelles hiver 2017/2018, printemps et été 2018 ».

### 3-1 / LES INSCRIPTIONS

Les adhérents du Comité d'Entreprise s'occupent de la réservation directement auprès de l'hébergement dont le séjour a été sélectionné.

Pour bénéficier de la réduction lors de leur réservation, les adhérents doivent mentionner auprès de l'hébergement les coordonnées de leur Comité d'Entreprise et donner le code suivant : « **XXXXXXXX** ».

### 3-2 / TAUX DE REDUCTION

Pour chaque réservation d'un séjour avec inscription individuelle sélectionné dans la brochure éditée par SMBJ « Séjours en colonies de vacances – Spécial Comités d'Entreprise – Inscriptions individuelles hiver 2017/2018, printemps et été 2018 », le salarié du Comité d'entreprise bénéficiera d'une réduction de 5% par enfant sur le tarif public TTC annoncé.

### Article 4 : ANNULATION

En cas d'annulation de séjour, les conditions d'annulation mentionnées au contrat de réservation de l'hébergement adhérent à SMBJ s'appliquent.

### Article 5 : RESPONSABILITES CLIENT

Le signataire du contrat de réservation sera responsable en cas de recours sur ledit contrat de réservation.

### Article 6 : RESPONSABILITES

L'hébergement est responsable de la conformité des caractéristiques techniques ayant servi de base à la réservation et communiquées au client du Comité d'Entreprise.

### Article 7 : LITIGE

Tout litige dont les présentes parties seraient la cause ou l'occasion, sera de la compétence exclusive du Tribunal compétent.

Fait à Annecy en deux exemplaires,

Le .....

Pour le Comité d'Entreprise,

CE GROUPE AGEDIDE

Pour SAVOIE MONT BLANC JUNIORS

Violaine VILLETTE

